

RAPPORT

FIDSUD AUDIT
COMMISSARIAT AUX COMPTES **AUDIT**



RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

ATMO OCCITANIE

PARC DE LA MEDITERRANEE
10 RUE LOUIS LEPINE
34470 PEROLS

Mesdames, Messieurs les Membres de l'Association ATMO OCCITANIE,

I- OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ATMO OCCITANIE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II- FONDEMENT DE L'OPINION

a) Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

b) Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

III- OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes « Règles et Méthodes Comptables » et « Variation des fonds propres » de l'annexe des comptes annuels concernant l'application à compter du 1er janvier 2020 du règlement comptable n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé non lucratif et les changements opérés pour la mise en conformité des états financiers.

IV- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément

Comme mentionné ci-avant, les notes « Règles et Méthodes Comptables » et « Variation des fonds propres » de l'annexe exposent le changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation comptable relative au règlement n°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

V- VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président, dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

VI- RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII- RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse, le 7 mai 2021

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

FID SUD AUDIT

Signé électroniquement le 07/05/2021 par
Marie Laurence Colombini



Marie-Laurence COLOMBINI

Commissaire aux comptes

EXERCICE CLOS LE

31/12/2020



INDEX

Bilan Actif.....	1
Bilan Passif	2
Compte de résultat	3
Compte de de résultat_Page 2	4
Règles et méthodes comptable (1).....	5
Règle et méthodes comptable (2)	6
Immobilisation	7
Amortissements.....	8
Provisions pour risques et charges.....	9
Provisions inscrites au bilan	10
Actif circulant	11
Etat des échéances des créances et des dettes	12
Charges et produits constatés d'avance	13
Produits à recevoir	14
Variation des fonds associatifs	15
Fonds dédiés	16
Charges à payer.....	17
Effectif	18
Commentaires.....	19

BILAN ACTIF



	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et de développement	209 196	191 119	18 077	52 877	52 877
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	412 607	341 242	71 365	19 468	19 468
Autres	44 987	44 988			
Immobilisations incorporelles en cours				38 568	38 568
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains	140 000		140 000	140 000	140 000
Constructions	1 789 822	596 512	1 193 310	1 242 271	1 242 271
Installations techniques, matériel et outillage industriels	6 574 196	5 650 742	923 454	930 144	930 144
Immobilisations corporelles en cours	1 154		1 154		
Autres	1 792 946	1 471 815	321 131	382 821	382 821
Avances et acomptes	27 037		27 037	33 215	33 215
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et Créances rattachées					
Autres titres immobilisés					
Prêts	3 333		3 333	3 333	3 333
Autres	47 620		47 620	47 620	47 620
Total I	11 042 898	8 296 418	2 746 481	2 890 317	2 890 317
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en-cours	96 471		96 471	90 420	90 420
Avances et Acomptes versés sur commande					60
Créances					
Créances clients, usagers et comptes rattachés	161 492		161 492	449 644	449 644
Créances reçues par legs ou donations			0		
Autres créances	1 528 549		1 528 549	1 480 591	1 480 531
Valeurs mobilières de placement	6 228		6 228	6 153	6 153
Instruments de trésorerie			0		
Disponibilités	2 329 520		2 329 520	1 579 845	1 579 845
Charges constatées d'avance	67 953		67 953	67 636	67 636
Total II	4 190 213	0	4 190 213	3 674 289	3 674 289
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion Actif (V)					
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	15 233 111	8 296 418	6 936 694	6 564 607	6 564 607

BILAN PASSIF

Devise d'édition €

PASSIF	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS			
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise			2 209 764
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...			
Fonds propres statutaires	381 122	2 209 764	
Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)			
Fonds propres avec droit de reprise			
Fonds statutaires			
Fonds propres complémentaires			
Autres fonds associatifs (partie 1/2)			
Fonds associatifs avec droit de reprise			
Apports			
Legs et donations			
Résultats sous contrôle de tiers financeurs			
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)			
Ecart de réévaluation			
Réserves			
Réserves statutaires ou contractuelles			522 156
Réserves pour projet de l'entité	486 148	522 156	
Autres			
Report à nouveau	483 493	34 837	34 837
Excédent ou déficit de l'exercice		53 886	53 886
Situation nette (sous total)	1 350 763	2 820 643	2 820 643
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement	3 522 134	1 805 535	
Provisions réglementées			
Autres fonds associatifs (partie 2/2)			
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables			1 805 535
Provisions réglementées			
Droits des propriétaires - (Commodat)			
Total I	4 872 897	4 626 178	4 626 178
FONDS REPORTES ET DEDIES			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés	643 109	642 372	
Total II	643 109	642 372	0
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges	58 000	30 000	30 000
Total III	58 000	30 000	30 000
Fonds dédiés			
- sur subventions de fonctionnement			642 372
- sur autres ressources			
Total III bis	0	0	642 372
DETTES			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	493 046	501 230	501 230
Emprunts et dettes financières diverses	4 670		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	167 450	186 928	186 928
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	461 939	346 234	346 234
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 426	50 974	50 974
Autres dettes	25 962	25 550	25 550
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	202 195	155 141	155 141
Total IV	1 362 688	1 266 057	1 266 057
Ecart de conversion Passif (V)			
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	6 936 694	6 564 607	6 564 607

COMPTE DE RESULTAT

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations	156 710	150 127	
Ventes de biens et services	84 211	153 967	153 967
Ventes de biens			
dont ventes de dons en nature			
Ventes de prestations de service			
dont parrainages			
Produits de tiers financeurs			
Concours publics et subventions d'exploitation	3 491 261	3 460 822	
Subventions			3 460 822
Produits liés à des financements réglementaires			
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
Ressources liées à la générosité du public			
Dons manuels			
Mécénats			
Legs, donations et assurances-vie			
Contributions financières			
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	22 701	26 765	26 765
Utilisations des fonds dédiés	642 372	787 507	
Autres produits			
Cotisations			150 127
Dons manuels			
Mécénats			
Legs et donations			
Contributions financières reçues			
Versement des fondateurs			
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat			
Autres produits	493 563	409 132	409 132
Total I	4 890 818	4 988 320	4 200 813
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	126 444	102 310	102 310
Variation de stock	-6 051	3 700	3 700
Autres achats et charges externes	972 849	1 167 662	1 167 662
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés	199 009	178 653	178 653
Salaires et traitements	1 571 700	1 579 048	1 579 048
Charges sociales	812 552	760 400	760 400
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	560 045	554 387	554 387
Dotations aux provisions	28 000		
Reports en fonds dédiés	643 109	642 372	
Autres charges			
Aides financières			
Autres charges	15	236	236
Total II	4 907 672	4 988 768	4 346 396
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-16 854	-448	-145 583
PRODUITS FINANCIERS			
De participation			
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés	1 915	1 289	1 289
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total III	1 915	1 289	1 289
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Intérêts et charges assimilées	9 674	10 028	10 028
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Total IV	9 674	10 028	10 028

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)



COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2019 (selon CRC 1999-01)
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-7 759	-8 739	-8 739
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	-24 613	-9 187	-154 322
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	29 935	16 028	16 028
Sur opérations en capital	2 866	162 500	162 500
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		60 000	60 000
Total V	32 801	238 528	238 528
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	8 188	12 954	12 954
Sur opérations en capital		162 500	162 500
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
Total VI	8 188	175 454	175 454
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	24 613	63 074	63 074
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)	4 925 534	5 228 137	4 440 630
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	4 925 534	5 174 250	4 531 878
SOLDE INTERMEDIAIRE			
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			787 507
- Engagements à réaliser sur ressources affectées			642 372
EXCEDENT OU DEFICIT	0	53 886	53 886
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat	48 000	48 000	
TOTAL	48 000	48 000	0
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Personnel bénévole			
TOTAL	0	0	0



Préambule

Atmo Occitanie est l'Observatoire agréé pour assurer la surveillance de la qualité de l'air en région Occitanie et fait partie de la fédération ATMO France.

Deux établissements situés en Occitanie :

Agence de Montpellier (siège social) : 10 rue Louis Lépine – 34470 PEROLS (n°siret : 308 599 703 00029)

Agence de Toulouse : 10Bis chemin des Capelles – 31300 TOULOUSE (n°siret : 308 599 703 00037)

Atmo Occitanie a pour principale mission de mettre en œuvre la surveillance de la qualité de l'air sur l'Occitanie et de fournir une information fiable et régulière au public et aux autorités.

Afin de garantir une indépendance et une totale transparence de ses activités, les membres d'Atmo Occitanie sont répartis sur 4 collèges : - Etat - Collectivités territoriales - Acteurs économiques - Associations et personnalités qualifiées. Les 4 collèges ont tous le même pouvoir décisionnel.

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 2014-03, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement spécifique n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable et les applications des particularités du guide méthodologique comptable des AASQA.

Cette première application du règlement ANC 2018-06, constitue un changement de méthode comptable résultant de l'application de la nouvelle réglementation.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que la crise sanitaire liée au covid-19 a un impact significatif sur son activité.

A la date de l'arrêté des comptes, l'association estime que la poursuite de son exploitation n'est pas remise en cause.

Pour l'application de ces règlements, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constituées de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Les immobilisations incorporelles sont constituées de :

- logiciels, qui font l'objet d'un amortissement linéaire sur une période de 2 à 5 ans,
- frais de conception et d'amélioration du site internet, sont amortis sur 2 ans.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

- Constructions	20 à 40 ans
- Agencement et aménagement des constructions	7 à 20 ans
- Matériels et outillages	5 à 10 ans
- Matériel de transport	5 ans
- Matériel de bureau informatique	3 à 5 ans
- Mobilier	10 ans

Les durées d'usage de la profession ont été déterminées conformément au Guide méthodologique Comptable du 19/10/2005 des AASQA.

Impact COVID

A la date d'établissement de ses comptes, l'association a prévu une baisse à venir sur les dons de TGAP sur la période comprise entre le 31 mai 2020 et 31 mai 2021.

A cette date, l'association n'est pas en mesure de chiffrer l'impact précis de la crise sur son patrimoine, sa situation financière et son résultat.

L'association a toutefois mis en action un plan de continuation de l'activité en utilisant les mesures suivantes :

- Recours à l'activité partielle ;
- Accords avec certains partenaires, banques et fournisseurs pour le décalage du règlement des dettes
- Sensibilisation de ses partenaires

Pièces Détachées

Les pièces détachées, évaluées selon la Méthode FIFO, sont portées en compte de Bilan Actif « Stocks » afin de se conformer au Guide Méthodologique Comptable (Fiche n°4-3).

Au 31/12/2020, sa valeur brute est de 96 471 €.



Immobilisations

ATMO OCCITANIE



Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 07/05/21
Devise d'édition €

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement	209 196		
Autres immobilisations incorporelles	428 849		67 314
TOTAL immobilisations incorporelles :	638 044		67 314
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	140 000		
Constructions sur sol propre	1 265 029		
Constructions sur sol d'autrui	486 672		10 414
Constructions installations générales	24 841		2 866
Installations techniques et outillage industriel	6 289 136		285 059
Installations générales, agencements et divers	234 798		
Matériel de transport	367 957		22 474
Matériel de bureau, informatique et mobilier	1 078 045		49 173
Emballages récupérables et divers	55 209		
Immobilisations corporelles en cours			1 154
Avances et acomptes	33 215		45 224
TOTAL immobilisations corporelles :	9 974 903		416 363
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières	50 953		
TOTAL immobilisations financières :	50 953		
TOTAL GÉNÉRAL	10 663 901		483 677

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement			209 196	
Autres immobilisations incorporelles	38 568		457 595	
TOTAL immobilisations incorporelles :	38 568		666 790	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			140 000	
Constructions sur sol propre			1 265 029	
Constructions sur sol d'autrui			497 086	
Constructions installations générales			27 707	
Install. techn., matériel et out. industriels			6 574 196	
Inst. générales, agencements et divers			234 798	
Matériel de transport		14 710	375 720	
Mat. de bureau, informatique et mobil.			1 127 219	
Emballages récupérables et divers			55 209	
Immobilisations corporelles en cours			1 154	
Avances et acomptes	51 401		27 037	
TOTAL immobilisations corporelles :	51 401	14 710	10 325 155	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immo. financières			50 953	
TOTAL immobilisations financières :			50 953	
TOTAL GÉNÉRAL	89 969	14 710	11 042 898	

Amortissements

ATMO OCCITANIE

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition du 27/04/21
Devise d'édition €

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement.	156 319	34 800		191 119
Autres immobilisations incorporelles	370 812	15 417		386 229
TOTAL immobilisations incorporelles :	527 131	50 217		577 348
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions sur sol propre	158 494	53 477	22 500	189 471
Constructions sur sol d'autrui	370 270	28 633		398 903
Constructions installations générales	5 507	2 631		8 138
Installations techn. et outillage industriel	5 358 993	291 750		5 650 742
Inst. générales, agencements et divers	233 320	731		234 051
Matériel de transport	313 592	28 178	14 710	327 059
Mat. de bureau, informatique et mobil.	763 923	1 028 971		866 796
Emballages récupérables et divers	42 351	1 558		43 908
TOTAL immobilisations corporelles :	7 246 450	1 435 928	37 210	7 719 069
TOTAL GÉNÉRAL	7 773 581	1 486 145	37 210	8 296 418

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains			
Constructions sur sol propre			
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales			
Installations techniques et outillage industriel			
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique et mobilier			
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :			
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL			
----------------------	--	--	--



✓ **ENGAGEMENT POUR INDEMNITES DE FIN DE CARRIERE**

Un contrat IFC (Indemnités de fin de carrière) est ouvert auprès de ARIAL CNP ASSURANCES.

Au 31/12/2020, la dette actuarielle s'élève à 322 303 €.

Une charge relative aux comptes « Personnels et Comptes rattachés » de 85 061 € a été constatée.

Le calcul de réactualisation du passif social prend en considération :

- Age de départ à la retraite : 62 ans
- Taux de charges sociales à la charge de l'association : 53 %
- Taux d'évolution des salaires inflation comprise: + 2%
- Taux de rendement financier Net : 2.00 %
- Table de mortalité : TH-TF 00-02
- Rotation du personnel dégressive en fonction de l'âge du salarié (de 12.94 % à 0.00%)
- Taux de chargement sur prime : 1.5%
- Taux de chargement sur encours : 0.50%



Provisions Inscrites au Bilan

ATMO OCCITANIE

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition €

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				
Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Prov. pour pertes sur marchés à terme Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	30 000	28 000		58 000
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	30 000	28 000		58 000
Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation				
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION				
TOTAL GÉNÉRAL	30 000	28 000		58 000



SUBVENTIONS A RECEVOIR

Conformément aux normes comptables applicables, les subventions sont comptabilisées dès leur notification d'octroi.

En raison de la complexité du traitement, les subventions pluriannuelles avec objectifs annuelles ne sont comptabilisées que pour la part propre à l'année.

Il reste toutefois quelques subventions comptabilisées en fonction de la facturation émise et appelées en totalité sur l'année.

A la clôture de l'exercice, le montant des subventions octroyées mais non encore perçues s'élevait à 1 507 774 €, et se ventilait de la façon suivante:

Investissement : 527 154 €

Exploitation : 980 620 €

Solde au 31/12/2020 : 1 507 774 €



SUBVENTION DE L'EXERCICE

Subventions d'investissements octroyées en 2020 : 308 831 €

Subventions d'investissement issues de la TGAP affectées en complément de financement: 433 916 €

Part des subventions d'investissements reprises au résultat: 493 302 €

Subventions de fonctionnement octroyées en 2020 : 3 491 261 €

État des Échéances des Créances et Dettes

ATMO OCCITANIE

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition €



ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	3 333		3 333
Autres immobilisations financières	47 620		47 620
TOTAL de l'actif immobilisé :	50 953		50 953
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	161 493	161 493	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	479	479	
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	1 507 774	1 507 774	
Groupe et associés	15 653	15 653	
Débiteurs divers	4 642	4 642	
TOTAL de l'actif circulant :	1 690 041	1 690 041	
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	67 953	67 953	

TOTAL GÉNÉRAL	1 808 946	1 757 993	50 953
----------------------	------------------	------------------	---------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	493 046	27 282	111 234	354 530
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	167 450	167 450		
Personnel et comptes rattachés	69 096	69 096		
Sécurité sociale et autres organismes	332 608	332 608		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	60 235	60 235		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	7 426	7 426		
Groupe et associés	4 670	4 670		
Autres dettes	25 962	25 962		
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	202 195	202 195		

TOTAL GÉNÉRAL	1 362 688	896 923	111 234	354 530
----------------------	------------------	----------------	----------------	----------------

Charges et Produits Constatés d'Avance

ATMO OCCITANIE

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition €

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	67 953	202 195
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	67 953	202 195



Produits à Recevoir

ATMO OCCITANIE

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition €

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	57 563 479 549
TOTAL	58 590

Les produits à recevoir correspondent à des comptes de régularisation de l'actif à la clôture

• **VARIATION DES FONDS PROPRES ET IMPACT CHANGEMENT DE METHODE RELATIF AU REGLEMENT ANC2018-06**

Le nouveau règlement ANC2018-06 ne contient pas de dispositions spécifiques relatives aux subventions d'investissement contrairement au CRC 1999-01 qui distinguait le caractère renouvelable ou non des immobilisations financées par l'entité (applicable jusqu'au 31/12/2019).

En conséquence, à compter du 01/01/2020, l'ensemble des subventions d'investissement sont inscrites en fonds propres et sont reprises au compte de résultat au rythme de l'amortissement des biens. Il s'agit de la quote-part virée au compte de résultat.

Elle est comptabilisée conformément au guide méthodologique comptable des Associations Agréées de la Surveillance de la Qualité de l'Air (AASQA) en compte 757.

VARIATION DES FONDS PROPRES	À L'OUVERTURE			AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	À LA CLOTURE
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Impact du règlement ANC 2018-06	Montant global avec règlement ANC 2018-06				
Fonds propres sans droit de reprise	2 209 764	-1 828 641	381 123				381 123
Réserves pour projet	522 156		522 156			36 008	486 148
Report à nouveau	34 837	358 761	393 598		89 894		483 493
Excédent ou déficit de l'exercice antérieur	53 886		53 886			53 886	0
Situation nette	2 820 643	-1 469 880	1 350 763			89 894	1 350 764
Subventions d'investissement	1 805 535	1 469 880	3 275 415		757 457	510 738	3 522 134
TOTAL	4 626 178		4 626 178		757 457	600 632	4 872 897

/!\ Le nouveau règlement ANC 2018-06 amène un changement de méthode avec traitement rétrospectif sur l'exercice 2020

Les subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables étaient classées dans les comptes 102 qui ont été supprimés :

- les subventions relatives à des biens amortis ont augmenté le « Report à nouveau ».
- les subventions relatives à des biens non totalement amortis sont dorénavant suivis dans les comptes de subventions d'investissement et ont donné lieu au retraitement ci-dessous.

TABLEAU DE RETRAITEMENT DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
	À l'ouverture de l'exercice	Impact du changement de méthode lié à l'ANC 2018-06		
	Montant global avant changement de méthode lié à l'ANC 2018-06	Montant global (compte 131)	Quotes-parts antérieures reconstituées (via RAN et compte 139)	Montant global restant à virer au résultat
Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	1 828 641	1 828 641	358 761	1 469 880

Suivi des Fonds Dédiés et Subventions ATMO OCCITANIE

Période du 01/01/20 au 31/12/20
Edition en €

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent à la clôture de l'exercice la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

A la clôture de l'exercice, le montant de ces engagements s'élève à **643 110 €**.

Ces engagements sont évalués en fonction des subventions attribuées, déduction faite des charges déjà engagées à la clôture de l'exercice relative aux programmes d'action en cours.

VARIATION DES FONDS DEDIES ISSUS DE :	Année	Montant initial	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	REPORTS	UTILISATIONS		TRANSFERTS	A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE	
					Montant Global	Dont remboursements		Montant Global	Dont Fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitation									
<i>État, Autres Administrations de l'État</i>									
DREAL OCCITANIE - IMPACT REDUCTION VITESSE DEPASSAT NO2 - PPA MONTPELLIER (Montant initial : 16 445 €)	2018	16 445	4 000		1 599	0	0	2 401	0
ARS - Actions de sensibilisation	2014	499 000	200 000		33 359	0	0	166 641	0
ARS - Phytos 66 et 82	2019	62 350	48 402		26 745	0	0	21 657	0
ARS - Phytos 66 et 82	2020	62 150	0		8 908	0	0	53 242	0
Collectivités Territoriales									
REGION 2018 - Programmes d'actions continues	2018	124 525	32 563		32 563	0	0	0	0
CPER 2019 - Programmes d'actions continues	2019	95 000	65 294		54 782	0	0	10 512	0
CPER 2020 - Programmes d'actions continues	2020	95 000	0		-92 638	0	0	92 638	0
Conseil Départemental 31 - Horizons 30-40	2019	30 917	23 340		7 207	0	0	16 133	0
Conseil Départemental 31 - Evaluation Phytosanitaires	2019	30 744	27 926		15 943	0	0	11 983	0
TISSEO - METRO OAI 2019	2019	34 553	14 608		5 937	0	0	8 671	0
TISSEO - L'UNEO	2019	20 320	11 186		5 600	0	0	5 586	0
TISSEO - Surveillance OA ligne A du métro Toulousain	2020	42 160	0		5 174	0	0	35 986	0
TISSEO - Suivi du déplacement Urbain	2020	21 050	0		5 696	0	0	15 353	0
TOULOUSE METROPOLITAIN - ZFR	2017	31 784	17 108		17 108	0	0	0	0
TOULOUSE METROPOLITAIN - ZFR	2019	17 761	3 063		17 108	0	0	0	0
TOULOUSE METROPOLITAIN - Avenant 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2019-2021 (ZFE Oct-20)	2020	29 601	0		10 000	0	0	19 601	0
SCOT NORD TOULOUSAIN - Surv OA et Accomp PCAET	2018	25 585	10 363		1 722	0	0	8 641	0
PNR Grands Causses-Etude OA et Accompag PCAET	2018	15 393	6 000		1 783	0	0	4 217	0
PARC NATIONAL DES PYRENEES - Surv OA et Accomp PCAET	2018	18 090	4 738		1 121	0	0	3 617	0
CABM - Voie accès Port de Sérignan	2019	6 555	2 990		2 990	0	0	0	0
SETE AGGLOPOLE - Eval OA projet aménagement RD2	2019	17 291	9 548		9 548	0	0	0	0
VILLE DE PORTET	2019	20 736	19 632		8 121	0	0	11 491	0
Activités Industrielles									
VEOLIA-Mesures autour de l'incinérateur de boues-Printemps-Automne 2019	2019	21 059	9 261		9 261	0	0	0	0
ASTED - Mesures autour de l'incinérateur de boues-Printemps-Automne 2020	2020	20 394	0		10 110	0	0	10 284	0
ASF - Effets mise en place haies arborées	2016	242 890,00	132 370		12 610	0	0	119 760	0
ESSO-Avenant 4 à la convention pluriannuelle d'objectifs 2017-2021	2020	59 809	0		35 114	0	0	24 695	0
TOTAL			642 372	0	234 425	0	0	643 110	0

Charges à Payer

ATMO OCCITANIE

Période du 01/01/20 au 31/12/20

Devise d'édition €

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Disponibilités, charges à payer Autres dettes 	61 084 127 243 800
TOTAL	189 126

Les charges à payer sont un passif certain dont le montant est estimé à la date de clôture

Le tableau ci-dessous récapitule les effectifs en équivalent temps plein pendant l'exercice.

EFFECTIFS	31/12/2020	31/12/2019
Ingénieurs et Cadres	16.60	15.30
Agents de maîtrise et Techniciens	20.80	21.80
Employés	0.90	1.80
Ouvriers	0	0
TOTAL	38.30	38.90

En 2020 :

- Transfert d'un CDD sur un contrat de professionnalisation
- 2 Evolutions de personnel passant à la catégorie supérieure en 2020





✓ **PRODUITS FINANCIERS**

Les intérêts de placement livret A et livret Associations s'élèvent à 1 915 € en 2020 et sont comptabilisés en produits financiers.

✓ **TAXE GÉNÉRALE SUR LES ACTIVITÉS POLLUANTES**

Les versements libératoires au titre de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes effectués par les organismes concernés en 2020 au titre de 2019, sont affectés au budget de l'année 2020 quel que soit leur date tardive de versement (fin d'exercice ou début d'exercice suivant).

Les versements effectués en 2020 au titre de la taxe 2020, sont comptabilisés au 31/12/2020 en Produits Constatés d'Avance.

La part de TGAP perçue affectée à l'acquisition d'immobilisations est traitée comme une subvention d'investissement.

Le total de la TGAP perçue s'élève à 1 137 769 € et est affectée comme suit :

- 433 916 € à l'investissement,
- 630 593 € en subventions de fonctionnement
- 73 260 € en cotisations d'adhésion annuelle.

✓ **Contributions volontaires**

Des contributions volontaires sont effectuées à titre gratuit par les membres de l'Association.
Pour l'année 2020, elles s'élèvent à 480 heures

Pour la première année et conformément au changement de réglementation (ANC 2018-06, les contributions volontaires sont renseignées au pied du compte de Résultat.